

EUTHENI

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 483 317 euros
Siège social : 11, rue Auber - 75009 PARIS
831 262 456 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/05/2019 au 31/12/2019
Comptes sociaux et consolidés
approuvés par l'Assemblée Générale du 24 juin 2020

**COMPTES SOCIAUX
BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)**

ACTIF	31/12/2019	30/04/2019
Caisses, banques centrales, CCP.....	53 757	855 126
Actions, autres titres à revenu variable.....	242 434	242 434
Parts dans les ent. liées, autres titres à long terme.....	6 391 673	6 550 160
Immobilisations incorporelles.....	3 460	10 562
Immobilisations corporelles.....	100 387	48 841
Autres actifs.....	1 830 542	2 370 753
Comptes de régularisation.....	58 608	66 280
TOTAL ACTIF	8 680 860	10 144 154

PASSIF	31/12/2019	30/04/2019
Autres passifs.....	894 965	1 876 558
Comptes de régularisation.....	0	1 333
Provisions.....	8 919	7 313
Capitaux propres.....	7 776 976	8 258 950
- Capital souscrit.....	5 483 317	5 483 317
- Réserves.....	138 781	5 590
- Report à nouveau.....	2 136 852	106 213
- Résultat de l'exercice.....	18 025	2 663 830
TOTAL PASSIF	8 680 860	10 144 154

HORS-BILAN. Engagements donnés. Une caution solidaire de 17 199 816 euros a été accordée par EUTHENI, en faveur de sa filiale EUTHENIMO, au profit de la BNP organisme prêteur en vue de garantir la bonne exécution de son prêt jusqu'à la fin de l'échéance pour la partie nominale et intérêts restant à courir. **Engagements reçus.** Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2019	30/04/2019
Intérêts et produits assimilés.....	928	13 917
Intérêts et charges assimilées.....	- 1 097	- 95 844
Revenus des titres à revenu variable.....	0	2 848 941
Gains ou pertes s/op. de portef. de plac et assimilés.....	0	- 79 143
Autres produits d'exploitation bancaire.....	529 382	1 195 741
PRODUIT NET BANCAIRE	529 213	3 883 611
Charges générales d'exploitation.....	- 587 512	- 1 208 947
Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. inc. et corp.....	- 15 401	- 36 351
RESULTAT BRUT D'EXPL. ET RESULTAT D'EXPL.	- 73 700	2 638 312
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	116 500	19 818
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	42 800	2 658 130
Résultat exceptionnel.....	0	446
Impôt sur les bénéfices.....	- 24 775	5 254
RESULTAT NET	18 025	2 663 830

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT 2019	31/12/2019	30/04/2019
Intérêts et produits assimilés : intérêts sur prêts.....	928	13 917
Intérêts et charges assimilées : intérêts sur emprunts.....	1 097	95 844
Revenus des titres à revenu variable : dividendes.....	0	2 848 941
Gains ou pertes s/op. des portef. de plac et assimilée : plus-value de cession de titres de placement.....	0	- 79 143
Autres produits d'exploitation bancaire.....	529 382	1 195 741
- Revenus liés à l'immeuble.....	0	321 550
- Autres produits accessoires.....	529 382	874 191
PRODUIT NET BANCAIRE	529 213	3 883 611
Charges générales d'exploitation.....	587 512	1 208 947
- Salaires et traitements.....	191 309	324 793
- Charges de retraite.....	22 569	40 786
- Autres charges sociales.....	58 386	109 073
- Intéressement et abondement des salariés.....	13 019	19 835
- Impôts et taxes sur salaires.....	11 463	9 169
- Provisions pour retraite.....	1 606	- 10 212
- Impôts et taxes.....	2 793	30 090
- Locations mobilières.....	10 061	23 346
- Transports et déplacements.....	1 009	1 593
- Autres services extérieurs.....	275 296	676 792
- Transferts de charges d'exploitation.....	0	- 16 317
Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. inc. et corp.....	15 401	36 351
- Immobilisations incorporelle.....	7 102	2 060
- Immobilisations corporelle.....	8 298	34 291
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 73 700	2 638 312
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	116 500	19 818
- Valeur nette comptable immobilisations cédées.....	116 500	19 818
Résultat exceptionnel.....	0	446
- Charges exceptionnelles.....	0	238
- Produits exceptionnels.....	0	684
Impôt sur les bénéfices.....	24 775	- 5 254
RESULTAT NET	18 025	2 663 830

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE. Le fait significatif survenu au cours de l'exercice est le suivant : le 01/07/2019, l'assemblée des associés a décidé du changement de la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31/12/2019. L'exercice social actuel est le 01/05/2019 au 31/12/2019. Le prochain exercice social sera le 01/01/20 au 31/12/2020.

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATIONS DES COMPTES. Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et

présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Le bilan de l'exercice présente un total de 8 680 860 euros et le compte de résultat bénéficiaire de 18 025 euros. L'exercice considéré débute le 01/05/2019 et se termine le 31/12/2019. Il a une durée de 8 mois. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. **I. Principes comptables et méthodes d'évaluation.**

1) Opérations interbancaires, opérations clientèle. Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les découverts de la clientèle de particuliers sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client. Les encours douteux compromis sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux et font l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. **2) Provisions.** Les provisions pour risques constituées dans le cadre de litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées comme suit : les droits acquis par les salariés ont été calculés conformément au Code du travail en fonction de leur ancienneté ; le montant de l'indemnité est calculé sur la base du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois revalorisé au taux de 2 % par an ; un coefficient de probabilité de départ à terme a été appliqué au montant des droits acquis des salariés en fonction du nombre d'années restant à effectuer ; l'indemnité finale a été actualisée au taux de 0,8 %. Les hypothèses suivantes ont été prises concernant la probabilité de départ à terme : si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 5 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,95 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 10 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,75 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 15 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,50 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 25 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,40 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 35 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,20 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est supérieur à 35 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,10. **3) Actions et autres titres à revenu variable.** Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'achat. Au 31/12/2019, les actions et autres titres à revenu variable détenus par la société EUTHENI sont constitués de titres de placement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. **4) Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur d'utilité représentant ce que la société EUTHENI accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquiescer. Les estimations de la valeur d'utilité sont faites par des combinaisons de détention dans les capitaux propres, les encours gérés et les perspectives de réalisation future. **5) Immobilisation corporelles et incorporelles.** Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Conformément au règlement CRC 02-10, la méthode d'amortissement par composants est appliquée aux biens décomposables de manière prospective. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire. Logiciels : 1-5 ans, Constructions et aménagements : 5-45 ans, Agencements et installations : 5-10 ans, Matériel informatique : 2-5 ans, Mobilier : 3-5 ans. **6) Produits et charges exceptionnels.** Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise au cours de l'exercice, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants. **7) Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires.** Le chiffre d'affaires de la société se compose essentiellement de revenus tirés de prestations administratives. Il est enregistré lorsque les créances sont acquises. **II. Comparabilité des comptes.** La comparabilité des comptes ne peut pas se faire entre les périodes pour les raisons suivantes : La durée de l'exercice est de 8 mois sur 2019 et de 12 mois sur l'exercice 2018/2019.

NOTE 2 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN. Les chiffres sont fournis en euros. **1. Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit.** Créances. 31/12/2019 et à moins de 3 mois. Caisse : 275, Etablissement de crédit : 53 482, Total : 53 757. **Dettes.** Néant. **2. Actions et autres titres à revenus variables.** Le portefeuille titres de la société EUTHENI est composé d'actions et autres titres à revenu fixe ou variable, constituant des titres de participations. Ces titres sont valorisés au bilan de la société au 31/12/2019 pour un montant brut de 242 433 euros. Aucune dépréciation n'a été constatée. **3. Titres de participation, part dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.**

	Val. brutes début exer.	Aug.	Dim.	Val. brutes fin exercice
COGEFI.....	1 550 761	24 513	-	1 575 274
ALMAGEST.....	183 000	-	183 000	0
Mali sur titres COGEFI.....	4 816 298	-	-	4 816 298
EUTHENIMO.....	100	-	-	100
TOTAL	6 550 159	24 513	183 000	6 391 672

4. Immobilisations corporelles et incorporelles.

Valeurs brutes	Val. brutes début exer.	Aug.	Val. brutes fin exercice
Logiciels.....	14 877	-	14 877
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	14 877	0	14 877
Agencements installations.....	50 101	-	50 101
Matériels de bureau et mobilier.....	225 388	59 845	285 233
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	275 489	59 845	335 334
TOTAL GENERAL	290 366	59 845	350 210

Amortissements	Début exer.	Dotations	Fin exercice
Logiciels.....	4 314	7 103	11 417
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	4 314	7 103	11 417
Agencements installations.....	39 797	1 842	41 639
Mobilier, matériel de bureau.....	186 851	6 457	193 308
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	226 646	8 299	234 947

TOTAL GENERAL	230 960	15 402	246 364
---------------	---------	--------	---------

5. Provisions et dépréciations. Provision pour indemnités de fin de carrière et Total. Début exercice : 7 313, Augmentations : 1 606, Fin exercice : 8 919. Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 8 919 euros dont 3 076 euros de charges sociales.

6. Capitaux propres	Début exer.	Aug.	Dim.	Fin exercice
Capital.....	5 483 317	-	-	5 483 317
Réserve légale.....	5 590	133 191	-	138 781
Report à nouveau.....	106 213	2 030 639	-	2 136 852
Résultat de l'exercice.....	2 663 830	18 025	2 663 830	18 025
TOTAL GENERAL	8 258 950	2 181 856	2 663 830	7 776 976

Le capital de la société EUTHENI est réparti en 5 483 317 actions de valeur nominale de 1 euro. Ces actions se répartissent en deux catégories distinctes : 5 098 943 Actions de préférence de catégorie T ; 384 374 Actions ordinaires.

7. Autres postes du bilan. Ventilation des autres actifs. 31/12/2019 et à 1 an au plus. Créances clients : 236 772, Taxe sur la valeur ajoutée : 16 937, Intégration fiscale : 20 359, Débiteurs divers : 1 556 474, Total général : 1 830 542. **Ventilation des comptes de régularisation actif.** 31/12/2019 et à 1 an au plus. Charges constatées d'avance : 43 763, Produits à recevoir : 14 845, Total : 58 608. **Ventilation des autres passifs.** 31/12/2019 et à 1 an au plus. Fournisseurs et comptes rattachés : 97 424, Personnel et comptes rattachés : 22 284, Sécurité sociale et autres organismes sociaux : 32 960, Taxe sur la valeur ajoutée : 10 194, Autres impôts et taxes : 6 626, Impôt société : 42 477, Autres : 683 000, Total général : 894 965.

NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT. Les chiffres sont fournis en euros. **1. Intérêts et produits assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Le solde de ce poste s'élève à 928 euros au 31/12/2019 et se compose exclusivement d'intérêts sur le compte courant avec sa filiale EUTHENIMO. **2. Intérêts et charges assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et charges assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Le solde de ce poste s'élève à 1 096 euros au 31/12/2019. Il concerne des frais bancaires. **3. Revenus des titres à revenu variable.** Néant. **4. Autres produits d'exploitation bancaire.** Les autres produits d'exploitation bancaire se composent de produits accessoires (prestations administratives diverses) d'un montant de 529 310 euros au 31/12/2019. **5. Charges générales d'exploitation.** Charges de personnel, 31/12/2019 : 286 889, 30/04/2019 : 484 275, Impôts et taxes, 31/12/2019 : 14 257, 30/04/2019 : 39 259, Autres services extérieurs, 31/12/2019 : 286 366, 30/04/2019 : 685 413, Total, 31/12/2019 : 587 512, 30/04/2019 : 1 208 947. **6. Analyse de l'impôt sur les bénéfices.** Ce poste correspond au montant dû au titre des bénéfices imposables en France et à l'étranger. Résultat courant et Résultat net, Résultat

6. Tableau des filiales et participations	Date clôture	Valeur brute	Valeur nette	Pourcentage de détention	Cap. propres au dernier exer. clos	Résul. du dernier exercice clos
COGEFI SA - 11, rue Auber - 75009 Paris.....	31/12/2019	6 391 573	6 391 573	63,74 %	8 062 101	- 299 296
EUTHENIMO - 11, rue Auber - 75009 Paris.....	31/12/2019	100	100	100,00 %	65 963	52 352

7. Opérations réalisées avec les entreprises liées. Bilan actif. Créances clients, Entreprises liées : 113 658, Entreprises avec lien de participation : 123 114, Comptes courants, Entreprises liées : 1 555 160, Produits à recevoir, Entreprises liées : 14 845, **Bilan passif.** Fournisseurs, Entreprises liées : 4 800. **8. Financement des actifs.** Néant. **9. Endettement.** Néant. **10. Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art. L. 511-45/Avis CNC n° 2009-11).** La compagnie financière n'a pas d'implantation dans des territoires non coopératifs listés à l'article 1 de l'arrêté du 12/02/2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du Code général des impôts. **11. Attribution gratuite d'actions existantes au profit des mandataires sociaux et de certaines catégories de salariés par rachat par la société de ses propres actions.** Néant. **12. Autres engagements financiers.** Les engagements financiers au titre des contrats de location longue durée au 31/12/2019 s'élèvent à 37 840 euros. **13. Transactions avec les parties liées.** Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur. Conformément aux règlements ANC n° 2010-4 du 07/10/2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclues à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Assemblée Générale, après connaissance prise du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, prend acte que l'exercice social clos le 31/12/2019 se solde par un bénéfice de 18 025 euros, prend également acte que la réserve légale doit être dotée de hauteur de 10 % du capital social tel que requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2019 s'élevant à un montant de 18 025 euros, comme suit : Bénéfice de l'exercice clos : 18 025, Solde du report à nouveau avant affectation : 2 136 852, Soit un montant total du bénéfice distribuable : 2 154 877, Affecté comme suit : A la réserve légale, pour un montant de : 901, Au compte report à nouveau, pour un montant de : 17 124, Solde du report à nouveau après affectation : 2 153 976. Cette résolution est adoptée par l'Assemblée.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUTHENI relatifs à l'exercice de 8 mois clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 29/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/05/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie

avant impôts : 42 800, impôts : 24 775, Résultat après impôts : 18 025. **7. Gains ou pertes sur actif immobilisé et résultat exceptionnel.** Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement. **Résultat exceptionnel.** Néant. **Gains ou pertes sur actif immobilisé.** Valeur nette comptable titres ALMAGEST et Résultat net, Charges exceptionnelles : 183 000, Produits exceptionnels : 299 500, Résultat : 116 500. **8. Informations diverses.** Néant. **9. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Conformément à l'article R. 123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires de Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 32 000 euros et se répartit de la façon suivante : Cabinet AUDITIS : 16 000 euros, Cabinet DELOITTE : 16 000 euros.

NOTE 4 - AUTRES INFORMATIONS. 1. Intégration fiscale. Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société EUTHENI SA et sa filiale EUTHENIMO à compter de l'exercice 2018 démarrant le 01/04/2018. Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés ont des effets neutres au niveau des filiales, l'impôt étant calculé comme si elles avaient été imposées séparément.

	EUTHENI	EUTHENIMO	Total
Base imposable.....	88 482	72 711	161 193
Impôt exigible.....	24 775	20 359	45 134
Application régime de Faveur Fusion art 210 CGI :			
- Report imposition plus-value sur cession d'immeuble.....	12 388 916	-	-
- Surcoût d'amortissements non déductibles fiscalement.....	- 428 632	-	-
REPORT D'IMPOSITION PLUS-VALUE NON IMPOSEE FIN D'EXERCICE.....	11 960 284	-	-
Impôts différés.....	2 994 691	-	-
Part d'impôts acquittés sur l'exercice.....	24 775	-	-

2. Effectif moyen. La société EUTHENI a eu au cours de l'exercice 2019 un effectif moyen de 4 salariés hors mandataires. **3. Rémunération des mandataires sociaux.** S'agissant des rémunérations des organes d'administration, l'information n'est pas communiquée car elle reviendrait à donner une information individuelle. **4. Evénements postérieurs.** La propagation du virus « Covid-2019 » ne fournit pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation financière qui existait au 31/12/2019. Les éléments sont apparus en début d'année 2020. Il s'agit d'événements non liés à des conditions existant à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes au 31/12/2019. Cependant, l'émergence et l'expansion du virus pourraient affecter l'activité économique et commerciale des participations détenues par EUTHENI. Les impacts financiers potentiels sur la valeur des titres ne sont pas chiffrables à ce jour. **5. Dettes garanties par des suretés réelles.** Néant.

de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 03/06/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Dijon et Paris - La Défense, le 18 juin 2020, Les Commissaires aux comptes, AUDITIS : Philippe DANDON ; DELOITTE & ASSOCIES : Olivier GALIENNE.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.

COMPTES CONSOLIDÉS BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF	31/12/2019
Opérations de trésorerie et interbancaire	46 608 328
Opérations avec la clientèle	30 885
Actions et autres titres à revenu variable	977
Participations et autres titres détenus à long terme	242 434
Immobilisations incorporelles	3 460
Immobilisations corporelles	17 360 882
Autres actifs	1 153 415
Comptes de régularisation	1 222 161
TOTAL ACTIF	66 622 542

PASSIF	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	15 272 386
Opérations avec la clientèle	39 490 457
Autres passifs	5 017 479
Comptes de régularisation	48 510
Provisions pour risques et charges	121 768
Intérêts minoritaires	2 978 657
Capitaux propres	3 693 285
- Capital souscrit	5 483 317
- Réserves	138 781
- Report à nouveau	1 167 628
- Réserves consolidées	- 2 916 691
- Résultat de l'exercice part groupe	- 179 751
TOTAL PASSIF	66 622 542

HORS-BILAN	31/12/2019
Engagements de garantie : garanties d'ordre de la clientèle	17 199 816
Engag. s/instr. fin. à terme : op. sur instruments de taux d'intérêt	15 236 111

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ (en euros)	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	41 734
Intérêts et charges assimilés	- 286 324
Commissions (produits)	8 068 644
Commissions (charges)	- 1 202 610
Gains ou pertes sur op. de portefeuilles de placement et assimilés	- 938
Autres produits d'exploitation bancaire	377 188
PRODUIT NET BANCAIRE	6 997 694
Charges générales d'exploitation	- 7 099 744
Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. incorporelles et corporelles	- 480 618
RESULTAT BRUT D'EXPL. ET RESULTAT D'EXPLOITATION	- 582 668
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	132 503
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 450 166
Impôt sur les bénéfices	52 232
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	- 397 934
Résultat net Part Groupe	- 179 751
Résultat intérêts minoritaires	- 218 183

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	41 734
- Intérêts sur établissements de crédit	41 216
- Gains sur opérations de change	518
Intérêts et charges assimilés	286 324
- Frais bancaires et assimilés	9 694
- Intérêts sur comptes bancaires	274 635
- Pertes sur opérations de change	1 995
Commissions (produits)	8 068 644
- Frais de tenue de compte	177 770
- Droits de garde sur portefeuille-titres clients	348 148
- Commission de gestion portefeuille-titres clients	4 211 075
- Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	28 545
- Commissions pour achat/vente de titres	2 767 230
- Commissions de placements et de rachat d'OPCVM et de FCP	47 151
- Autres produits sur prestations de services	453 711
- Autres produits accessoires	35 014
Commissions (charges)	1 202 610
- Produits rétrocédés	425 598
- Charges diverses d'exploitation bancaire	777 012
Gains ou pertes s/op. des portefeuilles de placement et assimilés : plus-value ou moins-value de cession de titres de placement	- 938

Aut. prod. d'expl. bancaire : autres produits divers d'expl. bancaire	377 188
PRODUIT NET BANCAIRE	6 997 694
Charges générales d'exploitation	7 099 744
- Salaires et traitements	2 826 442
- Charges de retraite	395 853
- Autres charges sociales	901 925
- Intéressement	96 188
- Impôts et taxes sur salaires	229 423
- Provision pour retraite	16 792
- Impôts et taxes	413 458
- Locations	47 585
- Transports et déplacements	30 912
- Autres services d'exploitation	2 141 166
Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. incorporelles et corporelles	480 618
- Immobilisations incorporelles	20 037
- Immobilisations corporelles	460 581
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 582 668
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	132 503
- Reprises sur dépréciation des immobilisations financières	16 003
- Gains ou pertes sur cessions d'actifs	116 500
Impôt sur les bénéfices	- 52 232
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	- 397 934

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS.

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES. Les comptes consolidés ont été établis conformément au règlement 99-07 du Comité de la réglementation du 24/11/1999 tel que modifié par le règlement CRC n° 2004-18, transposant en droit français les directives européennes applicables aux comptes des entreprises à caractère financier et modifié par le règlement ANC 2016-10 du 12/12/2016 modifiant l'annexe de ce règlement. **I. Principes et modalités de consolidation.** Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes annuels individuels de toutes les sociétés du Groupe EUTHENI. Les comptes consolidés sont établis au 31/12/2019. L'ensemble des sociétés consolidées clôture leurs comptes à cette date. Les exercices d'EUTHENI et d'EUTHENIMO ont une durée de 8 mois. Les comptes individuels de ces sociétés ont été retraités pour que la durée des exercices soit de douze mois comme pour l'ensemble des sociétés du Groupe EUTHENI. Les sociétés COGEFI, COGEFI GESTION, COGEFI IMMOBILIER et EUTHENIMO sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les comptes des sociétés COGEFI GESTION, COGEFI IMMOBILIER et EUTHENIMO ont été retraités et présentés, pour les besoins de la consolidation, selon les dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire. **II. Principes comptables et méthodes d'évaluation.**

1) Opérations de trésorerie, opérations clientèles. Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les découverts de la clientèle de particuliers sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance du client. Les encours douteux compromis sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux et font l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. Les créances clients présentées au bilan ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables. **2) Provisions.** Les provisions pour risques constituées dans le cadre de litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions pour litiges fiscaux ont été évaluées en fonction des taxes susceptibles d'être réclamées à la société. Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées comme suit : les droits acquis par les salariés ont été calculés conformément au Code du travail en fonction de leur ancienneté ; le montant de l'indemnité est calculé sur la base du salaire mensuel moyen des 12 derniers mois revalorisé au taux de 2 % par an ; un coefficient de probabilité de départ à terme a été appliqué au montant des droits acquis des salariés en fonction du nombre d'années restant à effectuer ; l'indemnité finale a été actualisée au taux de 0,8 %. Les hypothèses suivantes ont été prises concernant la probabilité de départ à terme : si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 5 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,95 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 10 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,75 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 15 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,50 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 25 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,40 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est inférieur à 35 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,20 ; si le nombre d'années restant à effectuer avant le départ est supérieur à 35 ans, la probabilité de départ est estimée à 0,10. **3) Actions et autres titres à revenu variable.** Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur coût d'achat. Au 31/12/2019, les actions et autres titres à revenu variable détenus par le groupe EUTHENI sont constitués de titres de placement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute pour un montant significatif, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. **4) Titres de participation et autres titres détenus à long terme.** Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur d'utilité représentant ce que la société mère EUTHENI accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquiescer. Les estimations de la valeur d'utilité sont faites par des combinaisons de détention dans les capitaux propres et les perspectives de réalisation future. **5) Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Conformément au règlement CRC 02-10, la méthode d'amortissement par composants est appliquée aux biens décomposables de manière prospective. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilisation prévue suivant le mode linéaire. Logiciels : 1-5 ans, Constructions et aménagements : 5-50 ans, Agencements et installations : 5-10 ans, Matériel informatique : 2-3 ans, Mobilier : 3-5 ans. Les travaux de réparation, de maintenance et d'amélioration de l'immeuble ont été immobilisés à leur coût d'acquisition également et bénéficient d'un plan d'amortissement spécifique. **6. Impôts différés.** L'impôt différé naît des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs ou des produits et charges. EUTHENI a bénéficié du régime de faveur des fusions pour reporter l'imposition de la plus-value sur l'immeuble. Elle a comptabilisé des impôts différés passifs pour corriger cette différence temporaire. **III. Comparabilité des comptes.** La société EUTHENI, agréée en tant que Compagnie Financière depuis le 23/04/2019 par le collège de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, établit des comptes consolidés pour son premier exercice depuis sa prise de contrôle de la société COGEFI. Le 02/01/2019, la société EUTHENI a absorbé la société S.E.P.G.

qui détenait le contrôle de la société COGEFI, par le biais d'une fusion absorption. Le collège de l'ACPR a régularisé la prise de contrôle effective le 23/04/2019, rendant obligatoire la publication de comptes consolidés depuis cette date. En 2018, la société EUTHENI ne contrôlait pas la société COGEFI. Elle était exemptée d'établir des comptes consolidés car elle ne dépassait pas les seuils obligatoires de chiffre d'affaires et d'effectifs. L'évolution du périmètre de contrôle de la société EUTHENI, entre les périodes 2018 et 2019, rend impossible d'établir des comptes consolidés avec un comparatif rétrospectif sur les deux années. EUTHENI a appliqué les exceptions aux retraitements rétrospectifs relatives à l'identification, à l'évaluation des actifs et passifs des entités acquises avant l'ouverture de l'exercice au titre duquel ses premiers comptes consolidés sont établis.

NOTE 2 - PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION.

Raison sociale	Siège social	Pourcentage de contrôle du groupe	Pourcentage d'intérêt du groupe	Méthode de conso.
EUTHENI.....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 831 262 456 00013			Mère
EUTHENIMO	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 835 283 763 00018	100 %	100 %	Intégration Globale
COGEFI.....	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 622 020 030 00046	63,74 %	63,74 %	Intégration Globale
COGEFI GESTION	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 353 210 750 00025	100 %	63,74 %	Intégration Globale
COGEFI IMMOBILIER	11, rue Auber - 75009 Paris Siret 382 110 757 00012	100 %	63,74 %	Intégration Globale

NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN-HORS BILAN (en euros).

1. Opérations avec la clientèle et les établissements de crédit. Créances. Etablissement de crédit, 31/12/2019 : 46 608 328, A moins de 3 mois : 34 608 328, De 1 à 5 ans : 12 000 000, Opérations avec la clientèle, 31/12/2019 et à moins de 3 mois : 30 885, Total, 31/12/2019 : 46 639 213, A moins de 3 mois : 34 639 213, De 1 à 5 ans : 12 000 000.

Dettes	31/12/2019	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Ets de crédit	15 272 386	189 053	458 333	2 444 444	12 180 556
Op. avec la clientèle - comptes ordinaires	26 537 348	26 537 348	-	-	-
Op. avec la clientèle - comptes épargnes	12 953 110	-	-	12 953 110	-
TOTAL OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	39 490 458	26 537 348	-	12 953 110	-
TOTAL	54 762 844	26 726 401	458 333	15 397 554	12 180 556

2. Actions et autres titres à revenus variables. Le portefeuille titres du groupe EUTHENI est composé d'actions et autres titres à revenu fixe ou variable, constituant des titres de placement. Ces titres sont valorisés au bilan de la société au 31/12/2019 pour un montant brut de 977 euros. **3. Participations et autres titres détenus à long terme. Sociétés.** COUP DE POUCE, Valeur brute et nette : 150 000, Pourcentage de détention : 4,33 %, COUP DE POUCE DE PETIT POUCE, Valeur brute et nette : 92 434, Pourcentage de détention : 6,30 %. Les autres titres de participation détenus à long terme sont constitués de participations non significatives. Ces titres sont valorisés au bilan de la société au 31/12/2019 pour un montant brut de 242 434 euros. **4. Immobilisations incorporelles et corporelles.**

Valeurs brutes	Val. brutes début exer.	Aug.	Dim.	Val. brutes fin exercice
Logiciels	32 007	9 809	-	41 815
Immob. incorporelles en cours...	48 608	-	48 608	-
Autres immob. incorporelles	38 555	-	-	38 555
TOTAL IMMOB. INC.	119 170	9 809	48 608	80 371

Impôts différés	2019	2020	2021	2022	2023	N + 5	Total
Base comptable	- 379 529	- 379 529	- 379 529	- 379 529	- 379 529	- 14 183 661	- 16 230 000
- Non amortissable	-	-	-	-	-	- 2 857 111	- 2 857 111
- Amortissable	- 379 529	- 379 529	- 379 529	- 379 529	- 379 529	- 11 326 151	- 13 372 489
Base fiscale	71 556	71 556	71 556	71 556	71 556	3 455 271	3 841 084
- Non amortissable	-	-	-	-	-	2 398 222	2 398 222
- Amortissable	71 556	71 556	71 556	71 556	71 556	1 057 049	1 442 863
TOTAL BASE IDP	- 307 973	- 307 973	- 307 973	- 307 973	- 307 973	- 10 728 391	- 12 388 916
CUMUL BASE IDP	11 960 284	11 652 311	11 344 337	11 036 364	10 728 390	0	-
Taux IS	28 %	27 %	25 %	25 %	25 %	25 %	-
IDP 2018	86 233	81 613	76 993	76 993	76 993	2 682 098	3 080 923
IDP 2019	-	81 613	76 993	76 993	76 993	2 682 098	2 994 691
VARIATION	-	-	-	-	-	-	86 233

Comptes de régularisation au passif. Charges à payer et Total, 31/12/2019 et à 1 an au plus : 48 510. **9. Hors-bilan. Engagements de garantie.** Une caution solidaire de 17 199 816 euros a été accordée par EUTHENI, en faveur de sa filiale EUTHENIMO, au profit de la BNP organisme prêteur en vue de garantir la bonne exécution de son prêt jusqu'à la fin de l'échéance pour la partie nominale et intérêts restant à courir. **Engagements sur instrument financier à terme.** Un SWAP FLOOR de couverture pour une valeur nominale de 16 Millions a été contracté le 10/08/2018, auprès de la BNP, afin de plafonner le taux d'intérêts à 0,423 %. L'échéance du SWAP est fixée le 10/08/2023.

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en euros). 1. Intérêts et produits assimilés. Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculés en fonction de la durée et du montant des créances ou de l'engagement donné. Ce poste s'élève à 41 734 euros au titre de l'exercice 2019. **2. Intérêts et charges assimilés.** Ce poste comprend les intérêts et charges assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculés en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu. Ce poste s'élève à 286 324 euros au titre de l'exercice 2019. **3. Autres produits d'exploitation bancaire.** Les autres produits d'exploitation bancaire s'entendent des revenus liés à location de l'immeuble pour 363 725 euros et à 13 463 euros de produits divers au titre de l'exercice 2019. **4. Charges générales d'exploitation.** Les charges générales d'exploitation d'un montant global de 7 099 744 euros se décomposent comme suit : **2019.** Charges de personnel : 4 466 622, Impôts et taxes : 413 458, Autres services extérieurs : 2 219 663, Total : 7 099 744. Les charges de personnel se décomposent comme suit : **2019.** Salaires : 2 826 442, Charges de retraite : 395 853, Autres charges sociales :

Terrain	4 139 938	-	-	4 139 938
Construction	13 372 489	-	-	13 372 489
Agencements installations	665 212	6 178	-	671 390
Matériels de bureau	204 544	59 845	-	264 389
Mobilier	187 496	-	-	187 496
TOTAL IMMOB. CORP.	18 569 679	66 023	-	18 635 702
TOTAL GENERAL	18 688 850	75 831	48 608	18 716 073

Amortissements	Début exer.	Dotations	Fin exercice
Logiciels	24 899	13 457	38 356
Autres immobilisations incorporelles	31 975	6 580	38 555
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	56 874	20 037	76 911
Construction	148 693	379 529	528 222
Agencements installations	353 758	53 214	406 973
Matériels de bureau	179 154	10 414	189 568
Mobilier	132 633	17 424	150 058
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	814 239	460 581	1 274 820
TOTAL GENERAL	871 113	480 618	1 351 731

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice. Linéaire. Logiciels : 13 457, Autres immobilisations incorporelles : 6 580, Total immobilisations incorporelles : 20 037, Construction : 379 529, Agencements installations : 53 214, Matériel de bureau : 10 414, Mobilier de bureau : 17 424, Total immobilisation corporelles : 460 581, Total général : 480 618. **5. Provisions et dépréciations.** Provisions pour indemnités de fin de carrière et Total, Début exercice : 104 849, Dotations : 16 919 Fin exercice : 121 768. Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 121 768 euros dont 44 138 euros de charges sociales au 31/12/2019. Le groupe fait face à un litige prud'homal. Au regard des analyses menées par le groupe et ses conseils, aucune provision n'a été constituée à ce titre. **6. Intérêts minoritaires.** Intérêts minoritaires et Total général, Début exercice : 3 196 840, Diminutions : - 218 183, Fin exercice : 2 978 657. Les intérêts minoritaires sont la part de capitaux propres et résultats qui n'appartiennent pas à EUTHENI. Le montant des intérêts minoritaires est de 2 978 657 euros au 31/12/2019. **7. Capitaux propres.** Le capital de la société Mère EUTHENI est réparti en 5 483 317 actions de valeur nominale de 1 euro. Ces actions se répartissent en deux catégories distinctes : 5 098 943 actions de préférence de catégorie T ; 384 374 actions ordinaires.

	Début exer.	Aug.	Dim.	Fin exer.
Capital	5 483 317	-	-	5 483 317
Réserve légale	-	138 781	-	138 781
Report à nouveau	1 667 628	-	- 500 000	1 167 628
Réserves consolidées	- 2 764 370	-	- 152 321	- 2 916 691
Résultat net par Groupe	- 152 321	- 179 751	152 321	- 179 751
TOTAL GENERAL	4 234 255	- 40 970	- 500 000	3 693 285

L'Assemblée des associés du 09/09/2019 a décidé de distribuer un dividende de 500 000 euros aux détenteurs d'actions de préférence de catégorie T. **8. Autres postes du bilan. Autres actifs.** 31/12/2019 et à 1 an au plus. Clients : 954 367, Autres impôts et taxes : 183 964, Autres créances : 15 084, Total général : 1 153 415. **Comptes de régularisation à l'actif.** 31/12/2019 et à 1 an au plus. Produits à recevoir : 1 137 865, Charges constatées d'avance : 84 296, Total : 1 222 161. **Autres passifs.** Dépôts de garantie reçus, 31/12/2019 et à plus de 1 an : 87 928, Fournisseurs et comptes rattachés, 31/12/2019 et à 1 an au plus : 630 649, Personnel et comptes rattachés, 31/12/2019 et à 1 an au plus : 330 820, Sécurité sociale autres organismes sociaux, 31/12/2019 et à 1 an au plus : 382 334, Taxe sur la valeur ajoutée, 31/12/2019 et à 1 an au plus : 55 638, autres impôts et taxes, 31/12/2019 et à 1 an au plus : 172 338, Impôts courants, 31/12/2019 : (325 462), Impôts différés, 31/12/2019 : 2 994 691, 1 an au plus : 81 613, A plus d'un an : 2 913 078, Autres dettes, 31/12/2019 et à 1 an au plus : 688 544, Total général, 31/12/2019 : 5 017 479, 1 an au plus : 2 346 555, A plus d'un an : 2 670 924.

901 925, Intéressement : 96 188, Impôts et taxes sur salaires : 229 423, Reprise provision pour charge : 16 792, Total charges de personnel : 4 466 622. **5. Gains ou pertes sur actifs immobilisés.** Les gains sur actifs immobilisés s'élèvent à 132 503 euros. Ils correspondent à une plus-value réalisée sur la cession de la totalité des titres de la société ALMAGEST pour 116 500 euros et à une reprise des écarts d'acquisition négatifs sur les titres COGEFI pour 16 003 euros. **6. Analyse de l'impôt sur les bénéfices.** Ce poste correspond au montant des impôts exigibles et différés au titre des bénéfices imposables des sociétés du groupe.

	Résultat av. impôts	Impôts exigibles	Impôts différés	Résultat ap. impôts
Résultat courant	- 450 166	- 34 001	86 233	- 397 934
Résul. net de l'ensemble conso.	- 450 166	- 34 001	86 233	- 397 934
Résultat net Part Groupe	- 228 340	- 37 644	86 233	- 179 751
Résultat intérêts minoritaires	- 221 826	3 643	-	- 218 183

7. Honoraires des Commissaires aux comptes. Conformément à l'article R 123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires de Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 142 780 euros au titre de l'exercice 2019 et se répartit de la manière suivante : COGEFI : Cabinet AUDITIS : 22 950 euros, Cabinet DELOITTE : 22 950 euros, COGEFI GESTION : Cabinet KPMG pour la certification de COGEFI GESTION : 11 500 euros, Cabinet KPMG pour la certification sur les fonds : 24 680 euros, Cabinet AUDITIS pour la certification sur les fonds : 14 700 euros, EUTHENIMO : Cabinet DELOITTE : 10 000 euros, EUTHENI : Cabinet AUDITIS : 18 000 euros, Cabinet DELOITTE : 18 000 euros.

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS. 1. Effectif moyen. Le groupe EUTHENI a eu à la fin de l'exercice 2019 un effectif moyen de 30 salariés. **2. Rémunération des mandataires sociaux.** Les rémunérations versées aux mandataires sociaux du groupe y compris la rémunération de l'activité d'administrateurs s'élevaient à 628 226 euros. La rémunération de l'activité des autres administrateurs s'élève à 16 000 euros sur l'exercice 2019. **3. Evénements postérieurs.** La propagation du virus « Covid-19 » ne fournit pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation financière qui existait au 31/12/2019. Les éléments sont apparus en début d'année 2020. Il s'agit d'événements non liés à des conditions existant à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes au 31/12/2019. Cependant, l'émergence et l'expansion du virus pourraient affecter l'activité économique et commerciale des filiales détenues par EUTHENI. Les impacts financiers potentiels ne sont pas chiffrables à ce jour. **4. Dettes garanties par des suretés réelles.** Néant. **5. Autres engagements financiers.** Les engagements financiers au titre de contrats de longue durée de véhicules et de matériel informatique sont de 51 630 euros au 31/12/2019. **6. Endettement.** EUTHENIMO a souscrit, auprès de la BNP, un emprunt amortissable le 10/08/2018 de 11 millions au taux variable 1,15 % et à l'échéance du 10/08/2036. EUTHENIMO a souscrit le 10/08/2018, auprès de la BNP, un emprunt remboursable à l'échéance du 10/08/2036 de 5 millions au taux variable 1,15 %. **8. Informations relatives à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (art. L. 511-45 / Avis CNC n° 2009-11).** Le Groupe EUTHENI n'a pas d'implantation dans des territoires non coopératifs listés à l'article 1 de l'arrêté du 12/02/2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du Code général des impôts. **9. Attribution gratuite d'actions existantes au profit des mandataires sociaux et de certaines catégories de salariés par rachat par la société de ses propres actions.** L'Assemblée Générale du 30/06/2010, sur le rapport du Conseil d'Administration, faisant usage de la faculté prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration de COGEFI, pour une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la Société COGEFI en vue de leur attribution gratuite au profit de certaines catégories de salariés et de mandataires sociaux. Sur la base de 328,17 euros, valorisation obtenue selon la formule d'un expert indépendant, l'achat par COGEFI de 1 225 actions destinées au plan d'AGA représentait un coût de 402 008,25 euros. La décision d'attribution des actions gratuites a été actée le 11/10/2010. La charge correspondante à l'achat d'actions pour cette attribution gratuite a été répartie sur l'ensemble du groupe pour une distribution à partir du 11/10/2012. Cependant, les salariés et mandataires sociaux ne pouvaient vendre leurs titres qu'à partir du 11/10/2014 à la société SEPG (clause d'agrément). Depuis la fusion absorption de la société SEPG du 02/01/2019, les salariés et mandataires sociaux détenteurs d'actions gratuites doivent vendre leurs titres à la société EUTHENI. Le nombre d'actions gratuites au 31/12/2019 susceptibles d'être rachetées est de 391 actions, leur valeur était de 311,72 euros au 31/12/2019.

INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2019. En application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier, modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20/02/2014, les informations ci-dessous mentionnent les informations sur le produit net bancaire et chiffre d'affaires, les effectifs, le montant des bénéfices ou perte avant impôt, le montant des impôts sur bénéfices dont les implantations sont redevables et les subventions publiques reçues au 31/12/2019 pour les entités dans les différents pays. **Pays d'implantation.** France, PNB ou Chiffre d'Affaires (en euros), PNB : 4 644 344, Chiffre d'Affaires : 5 921 370, Effectif en ETP au 31/12/2019 : 27,9, Bénéfices ou pertes : 448 857, Montant de l'impôt courant (en euros) : 34 001, Montant de l'impôt différé (en euros) : - 86 233. **Dénomination.** EUTHENI, Activité : Compagnie financière holding, Pays d'implantation : France, EUTHENIMO, Activité : Location immobilière, Pays d'implantation : France, COGEFI, Activité : Entreprise d'investissement, Pays d'implantation : France, COGEFI GESTION, Activité : Société de gestion, Pays d'implantation : France, COGEFI IMMOBILIER, Activité : Transactions immobilières, Pays d'implantation : France.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUTHENI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 29/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Observations.** Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe principes et modalités de consolidation des règles et méthodes comptables qui indique que les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes annuels individuels de toutes les sociétés du groupe EUTHENI. Les exercices d'EUTHENI et d'EUTHENIMO ont une durée de 8 mois. Les comptes individuels de ces sociétés ont été retraités pour que la durée des exercices soit de douze mois comme pour l'ensemble des sociétés du Groupe EUTHENI. Nous attirons également votre attention sur le paragraphe « III Comparabilité des comptes » de l'annexe comptable qui indique qu'EUTHENI était exemptée d'établir des comptes consolidés au 31/12/2018. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. **Responsabilités de la direction**

et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés. Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes. Dijon et Paris - La Défense, le 18 juin 2020, Les Commissaires aux comptes, AUDITIS : Philippe DANDON ; DELOITTE & ASSOCIES : Olivier GALIENNE.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.